



PNUÉ

SAICM/OEWG.2/6

Distr. : générale
9 octobre 2014



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
de la Conférence internationale sur la gestion
des produits chimiques**

Deuxième réunion

Genève, 15-17 décembre 2014

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de
préoccupation : progrès accomplis concernant les nouvelles
questions de politique générale**

Progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

Note du secrétariat

I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, énoncée à l'alinéa j) du paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, consiste à « attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent et recommander des mesures appropriées, et dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération ».
2. La Conférence a cité les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, et les perturbateurs endocriniens comme de tels problèmes naissants.
3. À sa troisième session tenue du 17 au 21 septembre 2012 à Nairobi (Kenya), la Conférence a adopté la résolution globale III/2 sur les nouvelles questions de politique générale, et la résolution III/3 sur la gestion des composés chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, contenant toutes deux une série d'actions concertées destinées à être entreprises par les parties prenantes de l'Approche stratégique au cours de la période comprise entre la troisième et la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
4. On attire l'attention sur les documents suivants, établis par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dans lesquels figurent des informations supplémentaires sur les progrès réalisés concernant ces questions :
 - a) Rapport de la troisième réunion de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb (voir SAICM/OEWG.2/INF/9);
 - b) Rapport sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés (SAICM/OEWG.2/INF/10);
 - c) Proposition de programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits (SAICM/OEWG.2/INF/11);

* SAICM/OEWG.2/1.

- d) Arguments en faveur de la connaissance des substances chimiques présentes dans les produits et dans la chaîne d'approvisionnement (voir SAICM/OEWG.2/INF/12);
- e) Rapport de la réunion du groupe d'experts de l'ONUDI sur les substances dangereuses présentes tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (voir SAICM/OEWG.2/INF/13);
- f) Compilation des meilleures pratiques relatives aux substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques (voir SAICM/OEWG.2/INF/14).

II. Mesures que pourrait prendre le Groupe de travail à composition non limitée

- 5. Le Groupe de travail à composition non limitée pourrait souhaiter :
 - a) S'agissant des nouvelles questions de politique générale :
 - i) Examiner les progrès accomplis sur chaque nouvelle question de politique générale, pour déterminer notamment si les mesures préconisées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour chacune d'entre elles ont été mises en œuvre adéquatement;
 - ii) Envisager, le cas échéant, de recommander la poursuite d'une action concertée sur chaque question de politique générale;
 - b) S'agissant de la gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, examiner les progrès faits en la matière.

III. Résumé des progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale

A. Peintures au plomb

1. Mandat

6. À sa troisième session, la Conférence a reconnu la nécessité de poursuivre les efforts visant à éliminer l'utilisation de pigments et d'autres composés à base de plomb dans les peintures. Dans sa résolution III/2 B, elle a encouragé tous les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à fournir, dans la mesure du possible, une assistance technique et financière pour, notamment : combler les lacunes en matière d'informations sur la présence ou l'absence de peintures au plomb sur le marché et développer les informations sur les voies d'exposition des populations vulnérables; renforcer les capacités nécessaires pour entreprendre des programmes de mesure et de surveillance des taux sanguins de plomb, évaluer les risques en milieu résidentiel et professionnel et mener des activités de vulgarisation à l'intention du public et des travailleurs portant sur l'atténuation des effets d'une intoxication au plomb; promouvoir la certification internationale des nouvelles peintures par des tiers, en vue d'aider les consommateurs; mener des programmes de prévention visant à réduire l'exposition au plomb à l'intérieur et dans les environs des logements, garderies, écoles et autres bâtiments et dans les installations industrielles produisant ou utilisant des peintures qui contiennent des composés du plomb; promouvoir, le cas échéant, la mise en place de cadres réglementaires nationaux pour mettre un terme à la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb et de produits faisant appel à de telles peintures; et encourager les fabricants concernés à remplacer les composés du plomb ajoutés aux peintures par des produits moins dangereux.

7. En plus des actions demandées dans la résolution III/2, les réunions des régions de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, de l'Europe centrale et orientale, et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont toutes préconisé l'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation et de formation dans le cadre des efforts globaux concernant les peintures au plomb. Les régions de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique ont adopté des résolutions en faveur de la mise en place de cadres réglementaires pour faire cesser la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb; du contrôle de la teneur en plomb des peintures; et d'une amélioration des capacités en matière de collecte de données. En outre, l'Afrique a appelé les fabricants, importateurs et fournisseurs à ne plus fabriquer, importer, exporter, vendre et utiliser des peintures au plomb.

2. Progrès accomplis à ce jour

8. Les efforts de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb portent essentiellement sur son plan d'activités, qui définit huit priorités pour la période 2012-2013 et des mesures supplémentaires pour 2014-2020. Le plan prévoit cinq domaines d'intervention : santé publique, environnement, santé des travailleurs, législation et réglementation, et relations avec l'industrie.

9. L'une des priorités du Plan d'activités de l'Alliance mondiale pour 2012-2013 était de combler les lacunes en matière d'informations relatives à la présence sur le marché, ou l'absence, de peintures au plomb dans les pays où de telles informations sont rares, voire inexistantes. En 2012, le PNUE a aidé un réseau mondial d'organisations non gouvernementales à prélever des échantillons et à analyser la teneur en plomb de peintures décoratives commercialisées dans neuf pays en développement ou à économie en transition de différentes régions géographiques et linguistiques qui semblaient ne disposer d'aucune donnée actualisée en la matière. Trois de ces pays se trouvaient dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine, Chili et Uruguay), quatre dans celle de l'Afrique (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana et Tunisie), et deux dans celle de l'Europe centrale et orientale (Azerbaïdjan et Kirghizstan). Le rapport et ses annexes sont disponibles à l'adresse : www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Mercury/Documents/publications/Lead_in_Enamel_decorative_paints.pdf.

10. Ces actions s'ajoutent à celles menées auparavant dans 28 pays et aux autres projets de même nature que les partenaires de l'Alliance mondiale sont en train de réaliser, dans le cadre du programme SWITCH-Asia, dans les pays suivants : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

11. Suite à une demande de confirmation officielle faite en juillet 2014 par le secrétariat de l'Alliance mondiale concernant l'état des réglementations nationales relatives aux peintures contenant du plomb au 24 septembre 2014, quelque 44 gouvernements ont déclaré avoir placé des restrictions juridiquement contraignantes sur ces dernières. À cet égard, le Plan d'activités de l'Alliance mondiale fixait les objectifs suivants pour le « nombre de pays qui ont adopté des lois, règlements, normes et/ou procédures juridiquement contraignant(e)s en vue d'encadrer la production, l'importation, la vente et l'utilisation des peintures au plomb, et en particulier d'éliminer les peintures décoratives contenant du plomb et les peintures au plomb destinées à d'autres applications très susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb » : 30 pays à l'horizon 2013; 70 pays ou plus à l'horizon 2015; et tous les pays à l'horizon 2020.

12. L'Alliance mondiale a mené une campagne internationale de sensibilisation axée sur la prévention de l'intoxication au plomb et, en premier lieu, sur l'élimination des peintures au plomb, qui s'est déroulée du 20 au 26 octobre 2013 dans plus de 100 villes de 44 pays. En plus d'avoir mieux fait connaître le problème, cette campagne a permis d'attirer l'attention sur les efforts déployés par les pays ainsi que les partenaires pour le prévenir chez l'enfant et de demander instamment la mise en place de nouvelles mesures pour éliminer les peintures au plomb. Dans le cadre des activités connexes, l'Alliance a élaboré, et partagé sur le site Internet de la campagne, des matériels de sensibilisation adaptables aux besoins particuliers de chaque pays, pour diffusion via la presse écrite, les bandeaux de sites Internet et les réseaux sociaux. Ces matériels sont disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe sur le site Internet de la campagne, à l'adresse www.who.int/ipcs/pb_campaign/en.

13. Une brochure intitulée « Éléments d'un cadre juridique et réglementaire national pour l'élimination de l'utilisation de plomb dans les nouvelles peintures décoratives » a été élaborée par le PNUE en coopération avec les membres du groupe consultatif provisoire de l'Alliance mondiale. La brochure fournit des conseils aux gouvernements qui envisagent la création d'un cadre réglementaire national pour mettre en œuvre et faire respecter des prescriptions juridiques relatives au contrôle des peintures décoratives au plomb utilisées dans des habitations, écoles et autres espaces présentant des risques d'exposition élevés pour les enfants. Les objectifs des lois et/ou règlements sur les peintures au plomb pourraient inclure: a) la prévention de la fabrication, de l'importation, de l'utilisation et de l'exportation des peintures au plomb; b) la mise au point d'un système comprenant des moyens efficaces pour assurer la surveillance de l'application et le respect; et c) la définition de responsabilités et d'arrangements institutionnels pour la gestion et l'application de lois et/ou règlements. La brochure est disponible à l'adresse : www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Lead_Cadmium/docs/GAELP/GAELP%20Documents/NRFlyer-.pdf.

14. En août 2014, l'Alliance mondiale comptait 35 contributeurs, dont un nombre limité de pays, y compris deux du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (Honduras et Paraguay), deux du groupe des États d'Afrique (Cameroun et Kenya), et trois du groupe des États d'Europe occidentale et autres États (Canada, Suisse et États-Unis d'Amérique), et trois organisations intergouvernementales, à savoir le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Conseil international des peintures et encres d'imprimerie, une organisation dont les membres comprennent des associations professionnelles du monde entier représentant les intérêts des industries des peintures et des encres d'imprimerie, a également rejoint l'Alliance mondiale. La liste des contributeurs actuels comprend également 25 organisations non gouvernementales de différentes régions. Elle est disponible à l'adresse : <http://unep.org/chemicalsandwaste/LeadCadmium/PrioritiesforAction/LeadPaints/PotentialPartners/CurentContributors/tabid/104120/Default.aspx>.

15. Le secrétariat de l'Alliance mondiale a compilé les réponses données par les contributeurs de l'Alliance mondiale à une demande d'informations faite en juillet 2014 sur les progrès dans le domaine des actions et objectifs prioritaires du Plan d'activités de l'Alliance mondiale. Ces informations ont été présentées à l'Alliance mondiale à sa troisième réunion tenue le 24 septembre 2014 à New Delhi, pour examen plus poussé.

16. La troisième réunion de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb s'est tenue à la suite d'un atelier sur la définition de limites légales pour la teneur en plomb des peintures, qui a eu lieu les 22 et 23 septembre 2014, au bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est à New Delhi. L'objectif de cette troisième réunion était d'examiner les progrès des actions visant à éliminer les peintures au plomb et de favoriser de nouvelles activités portant sur les priorités du Plan d'activités. La réunion a également servi de cadre à des discussions sur des sujets susceptibles d'être portés à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée à sa deuxième réunion, dans la perspective de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. L'objectif de l'atelier était de fournir aux participants les outils et informations nécessaires pour avancer au niveau national dans la mise en place de limites légales pour la teneur en plomb des peintures. Des informations supplémentaires, y compris les documents et le rapport de la réunion sont disponibles à l'adresse : <http://www.unep.org/chemicalsandwaste/LeadCadmium/PrioritiesforAction/LeadPaints/GAELPWorkshop/tabid/1036780/Default.aspx>.

17. Deux projets se rapportant aux peintures au plomb ont reçu un financement dans le cadre du Programme de démarrage rapide : le Centre de recherche et d'éducation pour le développement au Cameroun a achevé une évaluation des concentrations de plomb dans les peintures d'origine locale et importées, et élaboré et publié des supports didactiques sur les dangers du plomb et au Népal, la Society for Legal and Environmental Analysis and Development Research Society mène actuellement un projet visant à rassembler des informations sur les importations et exportations ainsi que la production et la consommation de peintures décoratives pouvant contenir du plomb. Des brochures de sensibilisation ont été produites et une réunion informelle a été tenue avec des représentants des fabricants de peinture concernés, des médias, du grand public, des décideurs et des organisations non gouvernementales s'occupant d'hygiène du milieu. Des informations supplémentaires sur ces projets sont disponibles sur le site Internet du Programme de démarrage rapide, à l'adresse www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=109&Itemid=504

18. Un projet d'une durée de trois ans, approuvé par le secrétariat du FEM en décembre 2013, sera mis en œuvre au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie. L'objectif de ce projet est de réduire autant que possible et, à terme, faire cesser la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de peintures décoratives au plomb dans ces pays et de mettre au point des stratégies permettant de reproduire certaines des activités correspondantes à d'autres endroits dans la région de l'Afrique et au-delà. Le financement fourni par le FEM se monte au total à 1 million de dollars et le cofinancement à 3 234 365 dollars.

3. Prochaines étapes

19. Les résultats de la troisième réunion de l'Alliance mondiale figurent dans le rapport de cette réunion (voir SAICM/OEWG.2/INF/9). Les gouvernements et les autres parties prenantes de l'Approche stratégique sont chaleureusement invités à participer aux activités prioritaires identifiées par l'Alliance mondiale pour la prochaine période de mise en œuvre.

20. L'Alliance mondiale a joué un rôle décisif dans la coordination et la facilitation des activités et a bénéficié d'un vigoureux engagement de la société civile. Cependant, seuls quelques gouvernements ont participé directement aux activités de l'Alliance mondiale à ce jour, et l'appui des donateurs a été insuffisant.

21. Les gouvernements qui n'ont pas encore répondu à la demande de confirmation du statut de leur réglementation nationale concernant les peintures au plomb sont invités à le faire maintenant afin que le secrétariat de l'Alliance mondiale puisse suivre les progrès dans la réalisation de l'objectif à l'horizon 2020 en matière d'élimination des peintures au plomb.

22. Du fait qu'il est connu de longue date et qu'il existe des solutions de remplacement peu coûteuses permettant de s'en débarrasser sans grande difficulté, le problème des peintures au plomb est intrinsèquement différent des autres nouvelles questions de politique générale. L'objectif d'éliminer les peintures au plomb à l'horizon 2020 est réalisable, mais nécessite une plus grande volonté, étant donné que de nombreux pays n'ont pas encore abordé la question.

B. Substances chimiques incorporées dans des produits

1. Mandat

23. Dans sa résolution III/2 C, la Conférence a convenu de poursuivre le projet multipartite mis en place en application de la résolution II/4 C en vue de prendre des mesures concertées appropriées visant à répondre au besoin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations pertinentes sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et pendant tout leur cycle de vie. Dans la même résolution, elle a invité le PNUE à continuer de diriger le projet et a décidé qu'une proposition de programme international volontaire d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits serait élaborée en vue de faciliter et d'orienter la fourniture, la disponibilité et l'accessibilité des informations sur ces substances pour tous les groupes de parties prenantes. Elle a convenu que lors de l'élaboration de la proposition, les tâches suivantes seraient entreprises : déterminer les rôles et les responsabilités estimées des principaux groupes de parties prenantes; mettre au point des orientations sur les éventuelles informations à fournir et la manière dont l'accès à ces informations et leur échange pourraient se faire; et entreprendre, dans un ou plusieurs des secteurs prioritaires, des projets pilotes pour démontrer l'applicabilité de ces orientations. Elle a en outre reconnu l'importance de la participation de spécialistes de la gestion des produits chimiques et recommandé l'inclusion de tels spécialistes représentant les fabricants de produits finaux et du secteur des déchets dans l'actuel groupe directeur, engageant par ailleurs le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits à éviter un chevauchement des efforts avec le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

2. Progrès accomplis à ce jour

24. Les résultats observés à ce jour pour le projet sur les substances chimiques incorporées dans des produits montrent des progrès continus dans certains secteurs et avec certains acteurs vers l'objectif de renforcement des connaissances et de l'information énoncé dans la Stratégie politique globale.

25. Le PNUE a élaboré un plan de travail pour la période comprise entre les troisième et quatrième sessions de la Conférence, qui a été examiné par le groupe directeur du projet. Ce plan de travail comprend l'établissement du programme envisagé concernant les substances chimiques incorporées dans des produits et la mise à l'essai de ce programme dans un ou plusieurs des secteurs de produits prioritaires. Le groupe directeur a également examiné la structure envisagée de la proposition de programme qu'il est prévu de soumettre à la Conférence à sa quatrième session. La structure des principes directeurs et des orientations en matière de mise en œuvre est fondée sur une approche commune adoptée par des programmes volontaires analogues, notamment les Principes pour des investissements responsables prônés par l'Organisation des Nations Unies. Elle comprendrait des principes pour l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits et des orientations sur l'échange d'informations concernant les produits chimiques. En même temps, les activités d'ouverture vers les secteurs clés se sont poursuivies.

26. L'élaboration d'un programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits se poursuit activement. Conçu comme une initiative volontaire visant les entreprises, organisations et autres acteurs intervenant à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit, ce programme a pour but d'impliquer tous les participants à la chaîne du produit, dont les fournisseurs de matières premières, fabricants de composants et assembleurs, distributeurs, détaillants, utilisateurs et prestataires de services de gestion en fin de vie. Ces acteurs nécessitent individuellement des types particuliers d'informations sur les produits chimiques et, dans le cadre du programme, échangeraient de telles informations avec leurs homologues du même secteur de produits. Le programme reconnaît également les besoins en informations de certaines parties prenantes qui n'ont pas nécessairement un rapport direct avec les produits, tels que les gouvernements et les organisations non gouvernementales, mais doivent néanmoins avoir connaissance des substances chimiques que ces derniers renferment.

27. Un projet de principes et orientations concernant la mise en œuvre du programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits a été élaboré et examiné en vue d'obtenir l'opinion des parties intéressées, notamment à l'occasion d'une réunion consultative tenue les 5 et 6 décembre 2013 à Boston (États-Unis d'Amérique). Le rapport de cette réunion est disponible sur le site Internet du projet sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Les éléments du programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits ont été formulés de manière à donner aux parties prenantes la possibilité de faire preuve de leur engagement envers la gestion rationnelle des substances chimiques contenues dans les produits à toutes les étapes du cycle de vie de ces derniers : fabrication, transport, distribution, utilisation, et réutilisation, recyclage, valorisation matière ou mise au rebut en tant que déchets. En plus de l'élaboration des orientations, des efforts continuent d'être faits pour sensibiliser les principales parties prenantes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre d'un projet pilote de démonstration du programme dans leur secteur. La possibilité d'un tel projet pilote a suscité un intérêt et un engagement croissants chez de nombreuses marques et entreprises, et leurs chaînes d'approvisionnement.

28. Le PNUE a élaboré une proposition de projet, d'un montant de 1 million de dollars, axée sur la détermination et la démonstration des pratiques facilitant l'accès aux informations sur les substances chimiques contenues dans les produits textiles, que le FEM a approuvée en février 2014. Cette proposition de projet bénéficie de l'appui vigoureux d'un certain nombre de grandes marques d'habillement, de chaussures et de vêtements d'extérieur membres du groupe de travail composé de l'Outdoor Industry Association et du groupe Zero Discharge of Hazardous Substances, qui lui a procuré 3 millions de dollars de cofinancement. Les résultats obtenus aideront l'industrie textile à pratiquer une gestion rationnelle des substances chimiques et à prendre des mesures appropriées pour réduire l'utilisation de substances chimiques indésirables dans leurs produits. L'organisme d'exécution, le Ministère chinois de la protection de l'environnement, collaborera étroitement à la base avec l'industrie textile nationale – un secteur avec lequel il coopère déjà de façon étroite sur les questions liées aux substances chimiques. Le Ministère travaillera également en coordination avec l'Académie chinoise d'inspection et de quarantaine, un institut gouvernemental de contrôle des exportations. À cet égard, le programme pilote du PNUE sur les substances chimiques incorporées dans des produits appuiera les actions du gouvernement et les initiatives de l'industrie textile (par exemple, le module de gestion des substances chimiques mis au point par le groupe de travail sur la gestion des substances chimiques de ce secteur), en assurant la coordination et l'efficacité de la promotion des objectifs communs. Le projet prendra contact avec les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile chinoise, et d'autres parties prenantes au niveau mondial, pour démarrer l'échange d'informations à titre expérimental. La planification du projet est en cours, en concertation entre le PNUE, des acteurs de l'industrie textile aux niveaux national et international, et des organismes gouvernementaux chinois. La réunion de lancement du projet était prévue pour le 20 octobre 2014.

3. Prochaines étapes

29. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être faire connaître son opinion concernant la proposition de programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits élaborée en consultation avec les parties intéressées (voir SAICM/OEWG.2/INF/11).

30. Comme demandé dans la résolution III/2 de la Conférence, un atelier sur les substances chimiques incorporées dans des produits est prévu avant la quatrième session de la Conférence pour recueillir les observations finales concernant la proposition de programme et rassembler le soutien nécessaire au programme. La proposition sera ensuite communiquée à la Conférence à sa quatrième session pour qu'elle puisse l'examiner.

31. La mise en œuvre du projet pilote pour le secteur textile a commencé et des démarches ont été faites pour lancer à titre expérimental le programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits dans un autre secteur de produits prioritaire, sous réserve des ressources disponibles.

C. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

1. Mandat

32. Dans sa résolution III/2 E sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, la Conférence a encouragé toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique à faciliter l'échange d'informations sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés afin d'améliorer la transparence globale et de permettre de meilleurs processus décisionnels; invité les organisations internationales compétentes, y compris les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), à continuer d'appuyer les efforts visant à faciliter l'échange d'informations sur le

renforcement des capacités, à élaborer des orientations et des matériels de formation et à soutenir le dialogue public sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés; et recommandé l'élaboration d'autres projets pilotes au niveau national en vue de renforcer la capacité des parties prenantes d'assurer une gestion rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés. En outre, 13 activités concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés ont été ajoutées au Plan d'action mondial à la troisième session de la Conférence.

2. Progrès accomplis à ce jour

33. Avec le soutien financier du Gouvernement suisse, l'UNITAR s'est engagé dans une deuxième phase de projets pilotes (s'appuyant sur les résultats des projets de la phase 1) sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, à laquelle ont participé trois pays de la région arabe, de la région de l'Asie-Pacifique, et de la région de l'Europe centrale et orientale, à savoir l'Arménie, la Jordanie et le Viet Nam. Des ateliers de planification nationale se sont tenus en Arménie et au Vietnam entre mars et avril 2014. Un cours d'apprentissage en ligne intitulé « Introduction à la sécurité des nanomatériaux » s'est déroulé du 5 mai au 29 juin 2014 et a reçu des réactions positives de la part des participants. Les enseignements tirés des projets pilotes, aussi bien de la phase 1 que de la phase 2, ont été partagés avec les parties prenantes de l'Approche stratégique lors des réunions régionales tenues entre août 2013 et mars 2014.

34. Face à la question des risques professionnels présentés par les nanomatériaux, l'OMS a entrepris d'élaborer des directives sur la protection des travailleurs contre les risques potentiels des nanomatériaux manufacturés, dans le but de faciliter les améliorations en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles chez les travailleurs potentiellement exposés aux nanomatériaux à l'usine et dans divers environnements sociaux. Ces directives comprendront des éléments d'évaluation et de gestion des risques ainsi que des questions contextuelles. Elles fourniront aux responsables gouvernementaux des aides à la décision reposant sur un fondement scientifique et des recommandations de normes et d'orientations concernant la gestion en toute sécurité des nanomatériaux sur les lieux de travail. Elles serviront en outre de point de départ pour l'établissement d'un guide d'application contenant des conseils adaptés aux différents types d'utilisateurs et des recommandations à l'intention des groupes cibles ainsi que des informations essentielles pour l'évaluation et la gestion des risques. Des examens systématiques des éléments destinés à servir de point de départ pour les directives sont en cours.

35. L'OCDE entend faire en sorte que les méthodes d'évaluation des dangers, de l'exposition et des risques utilisées pour les nanomatériaux manufacturés soient de qualité, aient une base scientifique et soient harmonisées au plan international. Elle continue donc de passer en revue toutes les méthodes existantes dans le but de déterminer et d'entreprendre les changements nécessaires pour pouvoir les appliquer aux nanomatériaux et d'établir des documents d'orientation en la matière. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'exposition se poursuivent. Par exemple, une approche à trois niveaux a récemment été mise au point pour mesurer et évaluer en milieu et temps réels les rejets atmosphériques de nano-objets et agrégats et agglomérats de nano-objets supérieurs à 100 nm, et l'exposition à ces derniers sur le lieu de travail, ainsi que pour effectuer des analyses autonomes d'échantillons de mesure. Cette approche peut également faire partie d'une stratégie de gestion et d'atténuation des risques et peut être utilisée pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques. Dans l'ensemble, l'Approche stratégique a joué un rôle crucial dans l'élargissement de la portée et dans l'avancement des travaux de l'OCDE concernant la sécurité des nanomatériaux.

3. Prochaines étapes

36. Des ateliers nationaux de formation se rapportant à la sécurité des nanomatériaux sont prévus en Arménie, en Jordanie et au Viet Nam pour début 2015. Le programme d'activité pour 2015 comprend, entre autres, des ateliers sous-régionaux sur la sécurité des nanomatériaux, tenus en partenariat avec l'OCDE, pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie-Pacifique. La deuxième série de cours d'apprentissage en ligne sur les nanotechnologies a commencé en octobre 2014.

37. Des manifestations parallèles organisées en partenariat avec l'OCDE sont prévues pendant la deuxième réunion du Groupe de travail à composition limitée ainsi que lors de la quatrième session de la Conférence Internationale sur la gestion des produits chimiques qui se dérouleront en 2015. L'OCDE continuera à fournir des informations provenant de son programme sur la sécurité des nanomatériaux manufacturés pour faciliter ces travaux.

D. Substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques

1. Mandat

38. À sa troisième session, la Conférence a ajouté au Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de nouvelles activités se rapportant aux substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques et, dans sa résolution III/2 D, a mis en relief un certain nombre d'activités supplémentaires à réaliser. Dans cette résolution, la Conférence a décidé de poursuivre les travaux visant à identifier, compiler et créer, sur des sujets entrant dans ce domaine, un ensemble des sources des meilleures pratiques reconnues au niveau international, en s'appuyant sur les initiatives existantes et les possibilités de collaboration, qui pourraient notamment comprendre :

- a) des outils permettant de progresser dans la mise au point de modèles susceptibles de réduire voire éliminer l'utilisation de substances chimiques dangereuses dans la fabrication d'équipements électriques et électroniques;
- b) des normes et pratiques commerciales permettant de déceler et divulguer la présence de substances chimiques dangereuses aux différents stades de la fabrication, de l'utilisation et de la fin de vie des équipements électriques et électroniques;
- c) des outils et des informations sur des produits de remplacement plus sûrs pour les produits chimiques préoccupants dans les différentes applications des appareils électriques et électroniques;
- d) d'achats écologiques à l'usage des entreprises et des gouvernements;
- e) des politiques prévoyant la responsabilité élargie des entreprises et des gouvernements;
- f) des stratégies et mesures provisoires pour la conception et la fabrication des équipements, qui devraient être mises en œuvre jusqu'à ce que l'élimination soit possible ou que des produits de remplacement plus sûrs soient disponibles.

2. Progrès accomplis à ce jour

39. Le secrétariat a établi, à partir des informations communiquées par les organisations internationales œuvrant dans ce domaine, un résumé des principaux résultats obtenus, qui est exposé dans les paragraphes ci-dessous.

40. À sa onzième réunion tenue en mai 2013, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination n'a pas adopté le projet de directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'équipements électriques et électroniques usagés, en particulier en ce qui concerne la distinction entre déchets et non-déchets au sens de la Convention de Bâle. Les travaux sur ces directives techniques se sont poursuivis et le document résultant a été présenté pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée à sa neuvième réunion en septembre 2014. Il sera également présenté à la Conférence des Parties à la Convention de Bâle à sa douzième réunion en mai 2015, pour adoption éventuelle. La dernière version du projet de directives techniques est disponible à l'adresse :

www.basel.int/Implementation/TechnicalMatters/DevelopmentofTechnicalGuidelines/Ewaste/tabid/2377/Default.aspx.

41. La Conférence des Parties a également, lors de cette réunion, fait des progrès sur de nombreuses questions concernant la mise en œuvre. Le cadre de gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets adopté par la Conférence des Parties précise la définition de la gestion écologiquement rationnelle, y compris la prévention, la réduction, la réutilisation, le recyclage, la récupération et l'élimination définitive des déchets, à l'intention de tous les intéressés. La Conférence des Parties a par ailleurs décidé de charger un groupe de travail d'experts de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'activités sur les éléments de travail initiaux à court terme et d'élaborer un programme de travail sur les priorités supplémentaires et les principaux éléments de travail et activités pour la mise en œuvre de la gestion écologiquement rationnelle, dont plusieurs documents d'orientation et outils se rapportant à une telle gestion¹. Un nouveau réseau d'application multipartite, le Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le trafic illicite² s'emploie en outre à favoriser le respect des dispositions relatives au trafic de déchets dangereux grâce à une meilleure application et un plus grand respect de la législation nationale.

¹ Voir www.basel.int/Implementation/CountryLedInitiative/EnvironmentallySoundManagement/Overview/tabid/3615/Default.aspx.

² Voir www.basel.int/Implementation/TechnicalAssistance/Enforcement/Enforce/tabid/3479/Default.aspx.

42. En rapport avec le Partenariat pour une action sur les équipements informatiques (PACE), la Conférence des Parties a, à sa onzième réunion, adopté les sections 1 (Objet du document d'orientation), 2 (Recommandations concernant les critères de gestion écologiquement rationnelle), 4 (essai, remise à neuf et réparation des équipements informatiques usagés et en fin de vie) et 5 (récupération et recyclage des matériaux des équipements informatiques en fin de vie) du Document d'orientation sur la gestion écologiquement rationnelle des équipements informatiques usagés et en fin de vie, et a confirmé que la section 3 (mouvements transfrontières d'équipements informatiques usagés et en fin de vie) pourra être révisée après l'adoption des directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques, en particulier la disposition concernant la distinction entre déchet et non-déchet (voir plus haut), de façon à éviter les doubles emplois et les incohérences. La Conférence des Parties a convenu de prolonger le mandat du PACE jusqu'à la fin de 2015 pour qu'il puisse mener à bien le programme de travail pour 2014-2015.

43. Le Centre international d'écotechnologie (CIET) du PNUÉ dirige le Partenariat mondial pour la gestion des déchets de la Convention de Bâle. Dans le cadre de ses travaux dans ce domaine, il a établi une carte interactive des projets relatifs aux déchets électroniques montrant les initiatives que différentes organisations du monde entier sont en train d'exécuter, qui peut être consultée sur son site Internet. Le CIET accepte avec plaisir toute contribution supplémentaire à cette carte, qui est disponible à l'adresse : www.unep.org/gpwm/InformationPlatform/Mapsofongoingactivities/E-waste/tabid/104457/Default.aspx.

44. En outre, le CIET a publié une série de manuels relatifs aux déchets électroniques comprenant les trois volumes suivants : a) *E-waste: Volume I: Inventory Assessment Manual*, un document d'orientation pour l'établissement d'inventaires des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et l'évaluation des risques qu'ils comportent, b) *Volume II: E-waste Management Manual*, un document d'orientation pour l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de gestion des DEEE; et c) *Volume III: WEEE/E-waste "Take-back system"*, un document d'orientation à l'intention des spécialistes et des décideurs pour la compréhension, planification, conception et mise en œuvre des programmes de reprise des DEEE aux niveaux national et régional. Ces trois manuels sont faits pour aider les parties prenantes à connaître les divers aspects, en particulier le mécanisme de financement et le cadre politique, des systèmes de reprise des DEEE. Ils contiennent des études de cas réalisées dans différents pays dont on pourrait tirer des enseignements pour l'établissement et la mise en œuvre d'une chaîne réussie de gestion des DEEE. Les études de cas figurent en tant que supports d'apprentissage dans les manuels, qui sont disponibles à l'adresse www.unep.org/CIET/InformationResources/Publications/tabid/56265/Default.aspx.

45. L'Université des Nations Unies accueille le secrétariat de l'initiative « Solving the e-waste Problem » (StEP), un consortium mondial composé de plus de 65 membres (entreprises privées, instituts de recherche, organismes gouvernementaux, organisations internationales et organisations non gouvernementales) issus de tous les continents. Axée sur la promotion de la gestion et le développement de la récupération et la réutilisation écologiquement, économiquement et éthiquement rationnelles des ressources se trouvant dans les déchets électroniques, ainsi que la prévention de ces déchets, grâce à l'adoption d'une démarche holistique, qui englobe donc également, de manière intentionnelle, les questions de conception, de politique générale et de capacité, cette initiative vise à émettre des recommandations pratiques fondées sur la science pour résoudre durablement le problème des déchets électroniques. Elle entreprend plus d'une douzaine de projets dans les domaines de la recherche, de l'établissement de livres blancs, de la réalisation d'études pilotes, de l'élaboration de systèmes de gestion des DEEE, de la quantification des flux de DEEE et de la fourniture de conseils stratégiques lors des réunions périodiques de partage de connaissances et de résultats de recherche sur les DEEE tenues à l'intention des décideurs, dirigeants et scientifiques.

46. L'ONUDI est l'organisation chef de file dans le domaine d'intervention relatif aux DEEE du Partenariat mondial pour la gestion des déchets et est un membre de l'initiative StEP. Elle supervise un certain nombre de projets en cours dans ce domaine.

a) En Ouganda, un outil destiné à faciliter les calculs nécessaires pour élaborer un plan d'activités sur 5 ans a été mis au point. Taillé sur mesure pour l'Ouganda, cet outil a montré que l'un des principaux facteurs déterminants est le traitement des tubes cathodiques. L'outil, qui peut être adapté afin d'être utilisé dans d'autres pays, est particulièrement utile lors de la prise de décisions car il permet d'avoir une vue d'ensemble des coûts de traitement et du soutien financier requis pour le système de recyclage.

b) En République-Unie de Tanzanie, l'ONUDI travaille en étroite collaboration avec WorldLoop pour mettre en place une installation de démantèlement de DEEE. Au départ, un inventaire et une étude de faisabilité économique ont été réalisés. À partir des résultats de l'étude,

l'ONUDI a identifié les entreprises actives dans le domaine de la collecte et/ou du démantèlement de DEEE. Une coentreprise entre un collecteur de tels déchets et une entreprise de recyclage de matières plastiques désireuse d'investir dans le démantèlement de DEEE a été choisie pour recevoir un appui dans le cadre du projet.

c) En Éthiopie, le projet de l'ONUDI sur la gestion des DEEE est le premier de ce genre à être financé par le FEM. Il vise à élaborer et mettre en œuvre une stratégie holistique de gestion de ces déchets. Une installation étatique de démantèlement de DEEE existe déjà mais a besoin d'être agrandie et améliorée pour pouvoir faire face aux volumes de déchets produits dans le pays. Le projet se concentre sur la création d'un environnement favorable pour faciliter l'amélioration des opérations de l'installation.

47. L'ONUDI a divers autres projets en attente d'un financement du FEM. Celui-ci a, au cours du premier trimestre 2014, approuvé le formulaire de description d'un projet régional couvrant 13 pays d'Amérique latine qui porte sur le développement des infrastructures nationales de gestion des DEEE et la facilitation de la coopération régionale. Des projets dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont également à l'étude.

48. L'équipe de l'OMS sur la salubrité de l'environnement de l'enfant a commencé à se pencher sur la question des DEEE et de leurs effets sur la santé de l'enfant, par suite d'une initiative pilote que les centres collaborateurs de l'OMS aux Pays-Bas (Institute for Risk Assessment Sciences de l'Université d'Utrecht) et en Thaïlande (Chulabhorn Research Institute) mènent depuis 2011 pour évaluer l'exposition des enfants aux DEEE dans certaines régions. L'OMS a tenu une réunion de groupe de travail afin d'examiner l'état actuel de l'exposition aux DEEE et de la santé des enfants, en particulier les principales expositions, les questions prioritaires en matière de santé, les lacunes au plan de la recherche et les interventions réussies. L'objectif de cette réunion, qui a eu lieu les 11 et 12 juin 2013 au siège de l'OMS à Genève, était de déterminer les besoins et de définir les étapes suivantes avec les partenaires clés dans le domaine de la santé publique. Par la suite, l'OMS a lancé un projet sur les DEEE et un réseau visant à assurer et développer la coopération entre les experts et les acteurs internationaux dans le domaine de la gestion des DEEE. La finalité du projet est d'améliorer la coordination et de favoriser la collaboration entre l'OMS et les divers organismes des Nations Unies, centres collaborateurs de l'OMS, organisations non gouvernementales et autres partenaires et de faire participer de nouveaux acteurs au réseau. En juin 2013, le groupe a publié la Déclaration de Genève sur les déchets d'équipements électriques et électroniques et la santé des enfants, qui appelle à la prise de mesures appropriées pour prévenir les conséquences néfastes pour la santé résultant de pratiques inadéquates de gestion des DEEE. Le réseau s'emploie à trouver un équilibre entre la protection de la santé des groupes vulnérables – c'est-à-dire les femmes enceintes, les bébés à naître et les enfants – et les gains économiques potentiels liés au recyclage des DEEE. Il travaille également à la mise au point d'un module de formation à l'intention des professionnels de la santé visant à faire connaître les effets des DEEE sur la santé des enfants. Le projet et le réseau ont été lancés au cours de la quinzième Conférence internationale du Consortium du bassin du Pacifique sur l'environnement et la santé tenue à Honolulu (États-Unis d'Amérique) du 24 au 27 septembre 2013.

49. L'ONUDI a organisé du 22 au 24 septembre 2014, à Vienne, une réunion d'experts visant à renforcer plus avant les relations entre les partenaires stratégiques et à définir une approche commune de la gestion des DEEE dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Le rapport de cette réunion figure dans le document SAICM/OEWG.2/INF/13.

3. Prochaines étapes

50. L'ONUDI a l'intention d'organiser en 2015, sous réserve de la disponibilité de ressources, un atelier mondial sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des appareils électriques et électroniques rassemblant toutes les principales parties concernées. Cet atelier renforcerait la coopération entre les organisations internationales et faciliterait la communication entre les acteurs clés. De telles réunions sont utiles en tant qu'occasions, pour les participants, de se consulter et d'apprendre les uns des autres.

51. Les travaux visant à identifier, compiler et créer un ensemble de ressources sur les meilleures pratiques internationales en s'appuyant sur les initiatives et possibilités existantes se poursuivront comme demandé par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session.

52. L'OMS et le réseau sur les DEEE et la santé de l'enfant œuvrent en faveur de la sensibilisation du public et de la prise en compte de la santé, en particulier celle des enfants, dans d'autres initiatives internationales. L'OMS publiera en 2014 un module de formation relatif à cette question pour le secteur de la santé. Une réunion est en cours de planification pour 2015, en coordination avec le National Institute of Environmental Health Sciences des Etats-Unis, en vue de déterminer les stratégies de prévention efficaces permettant d'empêcher l'exposition des enfants à des DEEE.

E. Perturbateurs endocriniens

1. Mandat

53. Dans sa résolution III/2 F, la Conférence a décidé de mettre en œuvre des mesures de coopération sur les perturbateurs endocriniens dans le but de mieux faire connaître et comprendre ces substances aux décideurs et autres parties prenantes, et a invité les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dans le cadre de leurs mandats et de leurs programmes de travail respectifs, à lancer et faciliter des mesures de coopération sur les perturbateurs endocriniens d'une manière ouverte, transparente et inclusive. Elle a en outre invité les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à élaborer un plan de travail pour ces mesures de coopération, en consultation avec le Bureau de la Conférence, et à le publier sur le site du centre d'échange de l'Approche stratégique.

54. Par ailleurs, les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique ont adopté des résolutions sur les perturbateurs endocriniens qui renforcent la résolution II/2 F. Ces résolutions invitaient, entre autres, le PNUE et l'OMS, sous réserve de la disponibilité de ressources, à : a) établir un rapport sur les perturbateurs endocriniens intégrant des contributions régionales centrées sur la situation et les besoins des pays en développement et des pays à économie en transition; et b) recommander une vigoureuse série d'activités de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens.

2. Progrès accomplis à ce jour

55. Depuis la troisième session de la Conférence, le PNUE et l'OMS ont publié un rapport intitulé *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals – 2012* accompagné d'un résumé à l'intention des décideurs. Lancés lors de la vingt-septième session du Conseil d'administration du PNUE en février 2013, ces documents fournissent, respectivement, un tour d'horizon détaillé des connaissances scientifiques actuelles sur les perturbateurs endocriniens, et un résumé des principaux points saillants du rapport destiné à aider les décideurs dans la détermination des grands sujets de préoccupation. Le résumé a été distribué à tous les correspondants de l'Approche stratégique en avril 2013, avec une lettre mettant en relief les conclusions clés et invitant à soumettre des informations supplémentaires ainsi que des manifestations d'intérêt.

56. Comme suite à la résolution III/2 F, dans laquelle les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ont été invitées à élaborer un plan de travail concernant les activités de coopération qu'elles comptent entreprendre pour appuyer la mise en œuvre de la résolution, le PNUE, l'OMS et l'OCDE ont établi de manière concertée un tel plan de travail, qu'ils ont présenté au Bureau de la Conférence à sa réunion tenue les 9 et 10 juillet 2013, pour examen et observations.

57. Conformément au plan de travail, le PNUE a organisé des ateliers de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens immédiatement avant ou après les réunions de l'Approche stratégique pour les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Europe centrale et orientale, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique. Ces ateliers ont permis aux régions de s'informer de l'état actuel des connaissances scientifiques auprès des auteurs principaux du rapport *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals – 2012*. Les participants à chaque réunion ont étudié le sujet dans le détail, y compris les activités envisageables aux niveaux national et régional. Ils ont largement reconnu la nécessité d'une plus grande prise de conscience du problème, de même que celle de recueillir des informations sur les concentrations de perturbateurs endocriniens dans l'environnement. Ils ont également reconnu de manière générale que la plupart des pays n'exerçaient qu'un contrôle limité, si tant est qu'il en existe, sur les perturbateurs endocriniens potentiels. La nécessité d'entreprendre des activités supplémentaires de sensibilisation et de recherche a été mise en relief dans les résolutions adoptées par les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie-Pacifique. Des représentants de l'OCDE ont participé à tous les ateliers régionaux organisés par le PNUE où ils ont présenté des exposés sur les résultats obtenus ainsi que les outils et méthodologies élaborés par cette organisation, dont les organismes de réglementation de tous les pays pouvaient se servir.

58. L'OMS a convoqué une réunion d'experts à Bonn (Allemagne), les 7 et 8 juillet 2014 pour examiner les méthodes d'évaluation des risques présentés par les perturbateurs endocriniens au plan de la santé. Les participants à cette réunion ont notamment discuté de leur vécu en matière d'évaluation de l'exposition, de surveillance sanitaire, de conception et de réalisation d'études épidémiologiques, et de renforcement des capacités aux niveaux national et international. Ils se sont également penchés sur les moyens de faciliter les activités de prévention des impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé et d'aider les pays dans la mise en œuvre de la résolution III/2 F. Le rapport de la réunion sera publié sur le site Internet de l'OMS. Lors de cette même réunion, la publication intitulée *Identification of Risks from Exposure to Endocrine-Disrupting Chemicals at the Country Level* produite en 2014 par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et disponible sur le site Internet de l'OMS a été présentée. Ce rapport fournit des informations sur des activités se rapportant aux perturbateurs endocriniens menées au Danemark, aux États-Unis d'Amérique, en France, au Japon et en République de Corée.

59. L'OMS a mis sur pied un réseau mondial d'organismes d'évaluation des risques chimiques destiné à servir de forum d'échange scientifique et de collaboration, entre autres sur les perturbateurs endocriniens. La première réunion du réseau a eu lieu du 8 au 10 octobre 2014, à Paris (France).

2. Prochaines étapes

60. Sous réserve des fonds disponibles, le PNUE prévoit d'entreprendre, au titre de la sensibilisation, des activités de diffusion d'informations sur les grands sujets de préoccupation relevés dans le rapport *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals – 2012* et de constituer des réseaux d'experts intéressés en vue de recueillir des données supplémentaires et d'accroître la prise de conscience des préoccupations environnementales.

61. Il est actuellement en train d'établir un document de planification de projets relatifs aux perturbateurs endocriniens; les activités prévues comprennent une analyse des lacunes ainsi qu'une analyse et des consultations des parties prenantes. Dans le cadre de ce processus, et en fonction des fonds disponibles, il envisage d'organiser très prochainement une consultation multipartite sur les perturbateurs endocriniens. Il prévoit également de mettre à jour son site Internet dans l'intention de diffuser des informations sur les perturbateurs endocriniens. Enfin, le résumé du rapport *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals – 2012* à l'intention des décideurs est en cours de traduction et sera bientôt disponible dans les six langues officielles de l'ONU.

62. L'OMS continue de mettre en œuvre les aspects du plan de travail commun se rapportant à la santé, y compris les activités de suivi de la réunion de juillet 2014. Celles-ci comprennent la fourniture de conseils et de recommandations pratiques pour la surveillance de l'exposition aux perturbateurs endocriniens et des troubles du système endocrinien et la planification ainsi que la réalisation d'études épidémiologiques permettant d'évaluer les risques présentés par les perturbateurs endocriniens dans les pays. Des informations seront diffusées par le biais de revues scientifiques et des activités de renforcement des capacités seront menées avec la participation des centres collaborateurs de l'OMS et de sociétés de médecine. L'OMS se penchera également sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans le cadre de ses prochaines activités sur les facteurs de maladies liés aux premiers stades du développement infantile et à l'environnement.

63. Les organismes d'évaluation des risques chimiques (pour la santé humaine) qui n'ont pas encore rejoint le réseau de l'OMS sont chaleureusement invités à présenter leur demande de participation.

64. Les travaux menés par l'OCDE sur les perturbateurs endocriniens sont d'ordre scientifique et technique. Elle s'emploie à élaborer des méthodes de détection et d'évaluation de l'aptitude d'une substance à perturber le système endocrinien. Des lignes directrices sont en cours d'élaboration pour les essais *in vitro* de détection de composés (anti-)oestrogéniques et les essais *in vivo* de toxicité à long terme par voie endocrinienne sur des poissons et des amphibiens. Un groupe consultatif sur les essais et l'évaluation des perturbateurs endocriniens se réunira en octobre 2014 afin d'examiner les possibilités de : a) fusionner et/ou mettre à jour les lignes directrices existantes pour que les effets sur le système endocrinien soient également inclus, si possible et selon le cas; b) réexaminer le choix des doses dans les études toxicologiques pour répondre à la question des effets à faible dose; c) mettre au point des essais *in vitro* pour la détection des effets de perturbation thyroïdienne; d) mettre au point des méthodes d'essai mécanistiques à partir des mécanismes d'action déterminés dans le cadre du « Adverse Outcome Pathways Programme ». En général, le groupe ne cesse de chercher des moyens d'aligner davantage les approches utilisées dans les pays et les régions sur les exigences réglementaires en matière de détection et d'évaluation de l'aptitude à perturber le système endocrinien.

65. Des précisions supplémentaires sur le plan de travail commun établi en application de la résolution III/2 F par le PNUE, l'OMS et l'OCDE au titre des mesures de coopération dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques seront présentées dans un document d'information lors de la quatrième session de la Conférence.

IV. Résumé des progrès accomplis aux plans de la gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs

A. Mandat

66. Dans sa résolution III/3 sur la gestion des composés chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, la Conférence a pris note de la création du Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés par l'OCDE et le PNUE et a invité le Groupe mondial à élargir la participation aux travaux sur les composés chimiques perfluorés au-delà des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en tant que mécanisme important pouvant réaliser des progrès supplémentaires dans ce domaine, et à faire rapport sur les progrès accomplis à la Conférence à sa quatrième session. Elle a également invité le Groupe mondial à collaborer étroitement avec le secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et l'ONUDI dans le cadre d'activités liées aux composés chimiques perfluorés.

B. Progrès accomplis à ce jour

67. Depuis la troisième session de la Conférence, le Groupe mondial a fait de grands efforts pour faire participer des pays non membres de l'OCDE à ses travaux. À ce jour, ces pays comprennent les suivants : Bénin, Chine, Fédération de Russie, Viet Nam et Zambie. Les efforts se poursuivent pour augmenter leur nombre et les impliquer plus activement dans les différentes activités du Groupe (séminaires en ligne, rédaction de rapports, etc.).

68. Le Groupe mondial est actuellement en train d'établir des rapports visant à faire mieux connaître le problème et à partager les expériences en matière de passage à des solutions de remplacement moins dangereuses. Depuis la troisième session de la Conférence, il a produit un document de synthèse sur les composés chimiques perfluorés et polyfluorés présentant un rapport détaillé sur ces composés et leurs utilisations dans l'industrie chimique. Ce document, qui met également en lumière les effets nuisibles et les éventuelles solutions de remplacement de ces substances, est disponible à l'adresse : www.oecd.org/ehs/pfc/.

69. Le Groupe mondial travaille actuellement à la réalisation d'une analyse des approches que divers pays de l'OCDE et pays à économie en transition sont en train d'élaborer ou ont mises en place pour réduire les risques liés aux composés chimiques perfluorés. Cette analyse mettra en évidence a) les conditions préexistantes nécessaires pour l'élaboration et la mise œuvre d'approches de réduction des risques dans les pays étudiés; b) les points forts des différentes approches et les bénéfices tirés de leur mise en œuvre; et c) les problèmes rencontrés lors de leur élaboration et mise en œuvre.

70. Il est prévu qu'à sa septième réunion, qui doit avoir lieu en mai 2015, et, par la suite, lors d'une réunion ordinaire sur deux, la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants évalue si l'acide perfluorooctane sulfonique (SPFO), ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle (FSPFO) restent nécessaires pour les divers buts acceptables et dérogations spécifiques énoncés dans l'Annexe B de la Convention, en se basant sur les informations scientifiques, techniques, environnementales et économiques disponibles (paragraphe 5 et 6 de la partie III de l'Annexe B de la Convention). Comme demandé par la Conférence des Parties à sa sixième réunion, le Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm, à sa neuvième réunion tenue en octobre 2013, a adopté le cadre pour l'évaluation des solutions de remplacement du SPFO, de ses sels et du FSPFO, mis en place un groupe de travail intersessions pour établir un projet d'évaluation et invité les Parties et observateurs à faire parvenir au Secrétariat des informations sur les solutions de remplacement du SPFO, de ses sels, du FSPFO et des substances chimiques apparentées avant le 31 janvier 2014. En outre, le Comité a adopté le document d'orientation révisé sur les solutions de remplacement du SPFO, de ses sels, du FSPFO et des substances chimiques apparentées (UNEP/POPS/POPRC.9/INF/11/Rev.1) et convenu de réexaminer le document d'orientation à sa dixième réunion, qui devait se tenir à Rome du 27 au 30 octobre 2014, en tenant compte des résultats de l'évaluation mentionnée plus haut.

C. Prochaines étapes

71. L'examen des composés chimiques perfluorés devrait favoriser la coordination et la coopération entre des organismes tels que l'OCDE, le PNUE, l'ONUDI et la Convention de Stockholm et élargir la participation aux débats sur le problème qu'ils posent. Avec l'OCDE dirigeant les activités et le PNUE défendant le point de vue des pays en développement, ce partenariat a le potentiel de rapprocher le Nord et le Sud sur cette question.
